

Séance ordinaire
du 16 novembre 1958

Le seize novembre mil neuf cent cinquante huit à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Jean Louis Allay, Maire.

Présents: M^rs Allay, Ferret, Viollet, Faure, Thomine, Bajile.

Absents: M^rs Campot, Philippeau, Mazière, Bauchot, Fichou.

Bureau d'Aide Sociale.

Présents: M^rs Sommerhalder, Faure Arthur.

Carte Sociale Economiquement Faible.

M^r Lalande Maurice ayant demandé le bénéfice de la Carte Sociale des Economiquement Faibles, le Bureau d'Aide Sociale l'admet à l'unanimité.

Liste des Assistés au titre de l'Aide Sociale 1959

M^{me} V^e Duclaud, carte sociale E.F. n° 1443.

Vicistes du Gard.

Et la demande de M^r le Maire, le Conseil vote une subvention de 5.000 francs pour venir en aide aux vicistes du Gard victimes des inondations. Cette somme sera prise aux dépenses Imprévues de l'exercice 1958.

Cuisinière cantine

Le Conseil considérant que M^{me} Mazeau, cuisinière à la cantine scolaire prend son repas de midi avec les enfants, décide de lui verser un salaire de 400 francs par jour.

Révision des listes électorales politiques 1959.

Sont désignés pour faire partie des commissions chargées de la révision des listes électorales politiques en 1959: M^rs Ferret Fernand

Bajile Joseph

Campot Joseph.

Distribution de lait aux enfants.

Le Conseil Municipal reconsidérant la question des distributions scolaires de lait, décide à l'unanimité de reprendre cette distribution.

Cette distribution effectuée depuis le 1^{er} octobre 58 est faite aux enfants de moins de 10 ans.

Comité d'échanges amiables.

Le Conseil Municipal désigne huit propriétaires susceptibles de participer aux travaux du Comité d'échanges amiables :

M^r Faure Arthur, Chez Cholet
 Collary Julien, Chez Bernard
 Faure Edouard, Le Chalard
 De Suremain Gabriel, Les Fonds
 Collary Ernest, Maulin Neuf
 Duroueix Yves, Les Mouches
 Mazière Robert, Les Poudins

après venue Jacqueline Héline, au Bourg.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.
 Ont signé tous les membres présents.


Même séance -

Indemnité au Conducteur de Chautiers.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Conducteur de Chautiers chargé des Chemins de la Commune, une indemnité forfaitaire annuelle de 5.000 francs. Cette indemnité sera portée au Budget Vicinal soumis à l'approbation préfectorale.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

 Faut Michel Faure L'houmiez
